



# CENTRE HOSPITALIER AUNAY-BAYEUX

*Territoire Bessin-Prébocage*

## NOTE DE SERVICE N° 002/2025

### PLANIFICATION DES CONGES ANNUELS POUR L'ANNEE 2025

Service émetteur :

DG      ☎ 51 50  
 DRH      ☎ 51 52

Diffusion :

- Tous services  
- à l'attention des personnels d'encadrement

**Date : 28/01/2025**

Afin d'organiser les remplacements et valider les demandes des agents de votre équipe, je vous saurais gré de bien vouloir préparer le calendrier de répartition des périodes de congés annuels pour l'année 2025.

**J'attire votre attention sur la nécessité de faire remonter à la DRH les planifications de l'ensemble des congés jusqu'au 31 décembre 2025.**

Je vous invite à consulter notamment votre directeur fonctionnel, votre responsable de service ou votre cadre de pôle pour identifier tous les éléments pouvant conditionner l'activité, notamment des fermetures de lits.

Vous voudrez bien adresser une proposition de répartition des congés annuels de votre équipe pour le **17 février 2025** au plus tard à la Direction des Ressources Humaines.

En ce qui concerne la période d'été, il conviendra dans la limite des nécessités du service, de veiller à ce que les agents puissent disposer de 19 jours consécutifs précédés ou suivis d'au moins 2 jours de repos hebdomadaires, soit une durée consécutive de 21 jours. Le fractionnement des congés peut être autorisé dans la limite du respect de la continuité du service. Le cumul des jours de récupération ou de RTT avec des congés annuels n'est pas souhaitable durant cette période.

Pour la période comprise entre le 15 juin et le 30 septembre 2025, la programmation des congés d'été doit respecter trois critères : la demande de l'agent dans la mesure du possible, la continuité du service avec du personnel habitué au service et la contrainte budgétaire qui impose de limiter le nombre de mensualités de remplacement.

Comme l'an passé, un outil sera transmis aux cadres et responsables afin de faciliter la programmation des congés. Aide à la décision, cet outil ne remplace pas la planification habituelle des congés.

Je vous remercie de votre collaboration.

Le Directeur des Ressources Humaines,

Isabelle MESNAGE